

Pour compléter  
votre information



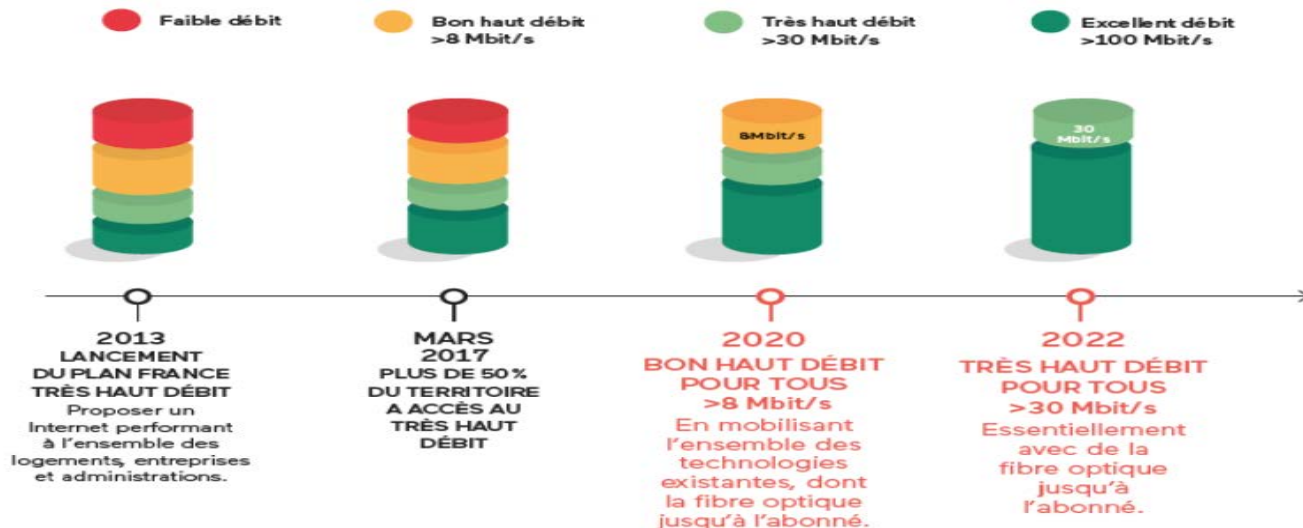
SEINE-ET-MARNE  
NUMÉRIQUE

## Le Plan France Très Haut Débit pour l'aménagement numérique des territoires

Le Plan France Très Haut Débit, lancé en février 2013, porte sur un investissement de près de 20 milliards d'euros, dont 3,3 milliards d'euros de l'État, pour déployer les infrastructures de l'Internet très haut débit sur le territoire d'ici 2022. Il vise à déployer en 10 ans (2013-2022) sur l'ensemble du territoire, avec la fibre optique, des infrastructures numériques de pointe, socle de la transformation numérique de la société.

Ce Plan, unique en Europe, représente un défi inédit qui contribuera à :

- renforcer la compétitivité de l'économie française,
- rendre possible la modernisation des services publics sur l'ensemble du territoire,
- donner accès aux usages numériques à tous les citoyens.



Les actions d'aménagement numérique menées par Seine-et-Marne Numérique (montée en débit filaire, modernisation du réseau radio, déploiements de la fibre optique jusqu'à l'abonné via le réseau sem@fibre77) s'inscrivent dans ce Plan et bénéficient ainsi de financements de l'État, via le Fonds National pour la Société Numérique (FSN), aux côtés des participations importantes des collectivités (Région Ile de France, Département de Seine-et-Marne, intercommunalités).

Vous trouverez ci-après un guide de l'aménagement numérique des territoires, réalisé par l'Agence du Numérique.